

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 décembre 2021

^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^

Présents : Denis CHERON, Mathieu BAILLY, GAMBUTO Enrico, Robert BATISTTA, Janine GAZANION, Jean-Marc CARAYON, Audrey GRATADOUR, GRASSIN Jean-Charles, FRESSENCE Julien, MASSOULLE Stéphanie, HIRTI Moussa, LELOUP Elisabeth

Procuration : ADAMY Carole pour CHERON Denis

Absents : DARCQ Philippe

Secrétaire de séance : GAMBUTO Enrico

Ouverture de la séance à 20h30 à la mairie.

- Décision modificative n°3

Une étude suivie de travaux doit être rattachée aux travaux effectués.

M le Trésorier Payeur nous demande donc de rattacher toutes les études du compte 2031 pour un montant de 11424.17 euros au compte 2152 pour 11424.17 euros.

Pour effectuer cette opération d'ordre il faut donc ouvrir des crédits de la façon suivante.

Chapitre 041 opération patrimoniale

Recette d'investissement 2031 pour 11424.17 euros

Dépense d'investissement 2152 pour 11424.17 euros

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

- Marché public – attribution du marché pour création d'un parking rue du Bois Guyon hameau de Cussay à Montreuil 28500

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la suppression d'un point noir et de la création d'un parking rue du Bois Guyon à Cussay, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123 et suivants du code de la commande publique.

Les principales caractéristiques de la consultation sont les suivants :

Les travaux sont répartis en 1 lot comprenant des travaux préparatoires – travaux de voirie – réseau d'eau pluviales – travaux divers

Procédure

Un avis à concurrence a été publié sur le site internet de l'association des maires d'Eure et Loir **amf28.org**

Date de la publication : 02/11/2021

Date de remise des offres : 23/11/2021 à 12h00

L'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

- Prix de la prestation pour 60%
- Valeur technique de l'offre pour : 40%

Au vu du rapport d'analyse du Maître d'œuvre (annexe jointe), la Commission d'Appel d'Offres a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation comme suit :

ENTREPRISE	MONTANT € HT	Valeur technique	Note globale
SOGAFIM	66 973	7.25	8.90
COLAS	114 994	8.25	6.79
PIGEON TP	71 896.26	9.50	9.39
EUROVIA	84 971	8	7.93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue le marché l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation à la société PIGEON TP pour un montant de 71896.26€ HT – 86 275.51€ TTC

Autorise le Maire à signer au nom de la commune lesdits marchés et toutes les autres pièces audits marchés (avenant...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché à la société PIGEON TP

**- Marchés publics – attribution des marchés pour la réhabilitation du bâtiment communal
2 logements et 1 annexe mairie**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal, 6 rue de l'Aunaie, comprenant 2 logements et une annexe de la mairie, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123 et suivants du code de la commande publique.

Les principales caractéristiques de la consultation sont les suivants :

Les travaux sont répartis en 7 lots qui sont traités par marchés séparés

Tableau 1

LOT	LIBELLE
01	Gros œuvre
02	Menuiseries extérieures et intérieures
03	Cloisons doublages faux-plafonds
04	Electricités courants faibles
05	Chauffage ventilation- plomberie sanitaires
06	Carrelage faïences sols souple
07	Peinture

Procédure

Un avis à concurrence a été publié sur le site internet de l'association des maires d'Eure et Loir **amf28.org** et le journal **ECHO Républicain** le 19 octobre 2021. la date de remise des offres a été fixée le 16 novembre 2021 à 12h00

L'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Critères d'attribution

Valeur technique des prestations : 60%

Le prix des prestations : 40%

15 dossiers dématérialisés ont été déposés dans les délais.

1 pli hors délai

Lot1 : BESNARD PERE ET FILS – CCTB SAS- AERE 2000- EIFFAGE CONSTRUCTION

Lot 2 : SARL PCS

Lot3 : FERNANDES Samuel

Lot4 : GUILLARD – RITIE SARL – EURL HIRTI – WEE

Lot5 : WEE – SARL PCS

Lot6 : CERETTI

Lot 7 : DUBOIS – SARL Pascal BECHE

Au vu du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation comme suit :

Tableau 2

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	Gros Œuvre	BESNARD père et fils 28350 St Lubin des Joncherets	40 942.50
2	Menuiseries extérieures et intérieures	PCS GARNIER	26 657.25
3	Cloisons doublage – faux plafonds	Fernandes Samuel Z.I Nord DREUX 28100	31 926
4	Electricité et courant faible	WEE – ZI nord 28100 DREUX	20 694
5	Chauffage ventilation- Plomberies sanitaires	WEE ZI nord 28100 DREUX	30 569.44
6	Carrelage faïences- sols souples	CERETTI - Châteaudun28200	11660.73
7	Peinture	BECHE Pascal Senonches 28250	18 386
TOTAL			180 835.92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment communal, aux entreprises figurants dans le **tableau 2**

Autorise le Maire à signer au nom de la commune lesdits marchés et toutes les autres pièces audits marchés (avenant.....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces attributions

- Redevance assainissement collectif 2022

Monsieur le maire propose d'établir la redevance 2022 de l'assainissement collectif sur la commune de Montreuil à 1.5241 euros HT/m3

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette tarification.

- Tarifs location salle polyvalente 2022

Le Conseil Municipal délibère pour fixer les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2022.

Usagers de la Commune

- Période d'été (du 1^{er} Mai au 30 Septembre) :

- 280 € pour un week-end (du samedi matin 9h au dimanche soir 19h)
- 70€ pour une location de 4h en semaine

- Période d'hiver (du 1^{er} Octobre au 30 Avril) :

- 380€ pour un week-end (du samedi matin 9h au dimanche soir 19h)
- 100€ pour une location de 4h en semaine

Usagers hors de la commune

- Période d'été (du 1^{er} Mai au 30 Septembre) :

- 450€ pour un week-end (du samedi matin 9h au dimanche soir 19h)
- 120€ pour une location de 4h en semaine

- Période d'hiver (du 1^{er} Octobre au 30 Avril) :

- 550€ pour un week-end (du samedi matin 9h au dimanche soir 19h)
- 180€ pour une location de 4h en semaine

Caution pour la salle 700€

Caution pour le ménage 200€

Cette prestation sera encaissée par la régie de recettes diverses.

Le tarif appliqué à la location de la salle polyvalente est celui de l'année de l'occupation de cette salle.

Lors de la réservation de la salle polyvalente il sera demandé des arrhes 30% du montant de la location soit :

	ETE	HIVER
Week-end commune	84 euros	114 euros
Week-end hors commune	135 euros	165 euros
4 H commune	21 euros	30 euros
4H hors commune	36 euros	54 euros

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote :

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

- Tarifs du cimetière communal 2022

Le Conseil Municipal délibère pour fixer les tarifs des concessions pour l'année 2022

Concession trentenaire : 220 € pour un emplacement de 2m² et 170 €/ par superposition

Concession cinquantenaire : 320 € pour un emplacement de 2m² et 170 €/ par superposition

Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants, aux concessions cinéraires :

- 30 ans : 200 € la concession et 100 € par urne supplémentaire.
- 50 ans : 250 € la concession et 100 € par urne supplémentaire.
- Jardin du souvenir : 70 € pour une dispersion de cendres et 5 euros la lettre pour la gravure sur la stèle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité.

- Tarifs location tables et chaises

Le Conseil Municipal délibère pour fixer les tarifs de location du matériel pour l'année 2022

- 1€ la chaise (caution de 15€ par chaise)
- 3€ le plateau avec deux tréteaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité ces tarifs.

- Tarif des photocopies réalisées par la commune 2022

Le Maire rappelle que le secrétariat réalise pour les administrés des photocopies de documents.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer une tarification des photocopies selon le format et la couleur.

Cette prestation sera encaissée par la régie de recettes diverses.

Tarification retenue 2022 :

A4 : noir : 0.15€ - couleur : 0.75€ l'unité

A3 : noir : 0.30€ - couleur : 1.50€ l'unité

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité ces tarifs.

- Tarif des annonces du Bulletin Municipal édition 2022

Une grille des tarifs publicitaires est proposée au conseil pour le bulletin municipal 2021 édition 2022 :

85 X 65 = 50€

85 X 85 = 65€

180 X 130 = 100€

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- FDI 2022 – Projet n°1

Urbanisme et cadre de vie à Cussay

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer au Fonds Départemental d'Investissement 2022 le dossier suivant :

Opération : Urbanisme et cadre de vie – suppression de points noirs paysagers

- a) Suppression du point noir (démolition d'une construction en ruine) sur les parcelles communales cadastrées ZB 125 et 121 au hameau de Cussay – rue du bois Guyon
- b) Aménagement paysager des parcelles situées en lisière du bois Guyon et sur le parcours du chemin de randonnée GR 22V

Estimation des travaux , Maîtrise d'œuvre incluse : 76 075.04€ HT – 91 290.04€ TTC

Le plan de financement s'établi comme suit :

Participation FDI :	22 822.51€
Autofinancement :	53 253.53€

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement d'un montant de 22 822.51 soit 30% du projet HT

L'échéancier prévisible des travaux est le suivant

Début des travaux : dès réception de l'accord subventionnement
Fin des travaux : fin 2022

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- FDI 2022 – Projet n°2

Création d'équipements publics - Construction d'un bâtiment technique

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer au Fonds Départemental d'Investissement 2022 le dossier suivant :

Opération : Création d'équipements publics

Projet : Construction d'un bâtiment technique municipal

Estimation des travaux selon le devis du 15/01/2021 du cabinet d'architecture AMJ PARIS - DREUX, Maîtrise d'œuvre incluse : 61 300€ HT – 73 560 TTC

Le plan de financement s'établi comme suit :

DETR	12 260€
Participation FDI :	18 390€
Autofinancement :	30 650€

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement d'un montant de 18 390€ soit 30% du projet HT

L'échéancier prévisible des travaux est le suivant

Début des travaux : dès réception de l'accord subventionnement
Fin des travaux : fin 2022

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- DETR 2022

Création d'équipements publics - Construction d'un bâtiment technique

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2022 le dossier suivant :

Opération : Création d'équipements publics – Construction d'un bâtiment technique municipal

Estimation des travaux selon le devis du 15/01/2021 du cabinet d'architecture AMJ PARIS -
DREUX, Maîtrise d'œuvre incluse : 61 300€ HT – 73 560 TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DETR	12 260€
Participation FDI :	18 390€
Autofinancement :	30 650€

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022

L'échéancier prévisible des travaux est le suivant

Début des travaux : dès réception de l'accord subventionnement

Fin des travaux : fin 2022

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de financement et la demande de subvention DETR 2022.

- Divers

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions et orientations prises par l'agglomération du Pays de Dreux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.


Le maire
D. Chéron